

MAIRIE DE TOULOUSE

Affaires Juridiques et Assemblées

Administration du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2022

modifications apportées aux dossiers de délibérations après l'envoi de l'OJCM diffusé le 09 décembre 2022

N° Dossier – Titre	Modifications
3.24 Couvent des Jacobins - Accord cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure avec négociation - Approbation de la procédure et désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury (Constructions publiques Commande publique 22-0816)	- Modification de la délibération, page 3, paragraphe 3 : <i>« Le Maire lance un appel à candidatures pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres appelée à siéger pour le jury de maîtrise d'œuvre de cette opération de restauration de l'église et du réfectoire du Couvent des Jacobins. Cette commission d'Appel d'Offres sera également saisie pour l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre résultant de cette procédure ».</i>
9.1 Actualisation de la convention de partenariat renforcé entre la Mairie de Toulouse et les bailleurs sociaux relative à l'enlèvement des véhicules sans droit et/ou en voie d'épavisation dans les lieux privés où le Code de la route ne s'applique pas	- Ajout dans la délibération de la phrase : <i>« Ces derniers sont dus et facturés dès la réception de la fiche de réquisition d'enlèvement ».</i> Page 1, paragraphe 4. - Ajout dans la convention des mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Article 4, ligne 2 : <i>« Les frais sont facturés au réel et sont dus dès la réception de la fiche de réquisition »,</i>• Article 7, paragraphe enlèvement, ligne 6 : <i>« A défaut de retour dans le délai imparti, le véhicule sera réputé parti et le dossier sera clôturé ».</i>
18.1 Engagement de la Mairie de Toulouse dans le cadre du dispositif EcoWatt : adoption d'une convention avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité)	- Ajout, dans la charte d'engagement, des chapitres 5, 6 et 7 et de l'annexe ainsi que modifications figurant en jaune dans la charte.
28.1 Aide aux clubs sportifs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'actions spécifiques - Saison 2022-2023	- Modification du montant des 20 % de la subvention attribuée aux clubs suivants (page 4) : <ul style="list-style-type: none">• AS CULTURELLE DE MONTAUDRAN,• TOULOUSE HALTERO CLUB